

63^e Année — N° 62
Le Numéro 10 CENTIMES
BUREAUX ET RÉDACTION: ROUBAIX, Grande-Rue, 71

63^e Année — N° 62
JEUDI 19 Décembre 1918
Les ANNONCES et les ABONNEMENTS sont reçus 71, Grande-Rue, ROUBAIX

Journal de Roubaix

DIRECTRICE-PROPRIÉTAIRE: MADAME VEUVE ALFRED REBOUX

L'attitude de la Hollande dans la retraite de l'armée allemande

LA BANDE KAISER KRONPRINZ & C^{ie}

D'août 1914 à novembre 1918, la bande Kaiser, Kronprinz et C^{ie} a terrorisé le monde entier. Voleurs, incendiaires, assassins, ces malfaiteurs de grands chemins ont été tout cela à la fois, et plus encore.

Aujourd'hui les fameux brigands sont hors d'état de nuire. Ils sont entre les mains de la justice internationale. L'heure du châtiement a sonné pour eux.

Il faut pour que soient vengées les innocentes victimes de tant de lâches et ignobles attentats commis par les infâmes complices des chefs de bande responsables, par les exécuteurs trop serviles des immondes œuvres boches.

Il faut pour que ne restent pas sans punition les turqueries sans excuse, les massacres de civils, le meurtre d'Edith Cavell, de Jacquet, du maire de Novion, de Charles Vanheuserwyck et de milliers d'autres martyrs du patriotisme; les incendies de Louvain et de Reims, les destructions d'Arras, d'Armentières, de St-Quentin et de ces centaines de villes et villages dévastés et pillés par des bandits portant l'uniforme de soldats allemands.

Ces crimes, que n'expliquent pas les nécessités de la guerre, demeurent impunis, les jeunes filles et les femmes violentées, les mères éplorées avec leur enfant, les vieillards brûlés vifs devant leur maison, tous les corps mutilés, percés de balles ou calcinés, se dressent à leurs portes tombés pour protester et demander justice.

Il est indéniable que tous les méfaits contraires aux droits de la guerre, tels qu'ils ont été définis à La Haye, d'accord avec l'Allemagne, soient sévèrement châtiés.

Et comme il ne sera pas possible d'atteindre tous les auteurs des délits et des crimes, que les chefs des brigands et leurs principaux complices portent la responsabilité des actes de banditisme relevés à la charge de l'armée allemande!

C'est-à-dire, on les connaît, et il sera facile d'instruire leur procès. D'ailleurs, dans les circonstances présentes, tous les Français témoins de faits graves sont tenus de les dénoncer et de se faire les auxiliaires du tribunal international qui devra juger les coupables.

LA HOLLANDE et la retraite de l'armée ennemie

On dénonce en Belgique la partialité du Gouvernement de la Haye, qui a empêché la capture de 200,000 Allemands

On mande, de Bruxelles, que M. Van Volkenhoven, ministre des Pays-Bas, adressait il y a quelques jours, aux journaux belges, un long mémoire où il essayait de justifier la conduite du gouvernement néerlandais, autorisant le passage de l'armée allemande en retraite par le Limbourg.

Selon M. Van Volkenhoven, l'armistice aurait profondément modifié la situation faite et en droit. Les conditions acceptées par les Allemands étant de nature à exclure la reprise des hostilités, il n'y avait plus de motifs d'interner les troupes allemandes en Hollande.

Cette explication n'est pas sans causer une certaine surprise dans les milieux belges. On apprend de source autorisée que le passage des troupes allemandes par le Limbourg, a été permis par la Hollande sans consultation ni autorisation préalable des alliés.

Cette explication n'est pas sans causer une certaine surprise dans les milieux belges. On apprend de source autorisée que le passage des troupes allemandes par le Limbourg, a été permis par la Hollande sans consultation ni autorisation préalable des alliés.

On ajoute que l'attitude du gouvernement hollandais a été gravement préjudiciable à la Belgique, puisque la faveur accordée aux Allemands leur a permis de soustraire à la capture 200,000 hommes, ainsi qu'un matériel important.

Il convient de rappeler que le plus grand centre d'alimentation en troupes était situé à Beverloo; le centre de mitrailleurs le plus important à Tongres; enfin, que par suite de la retraite d'octobre, tous les dépôts de la 4^e armée allemande, ainsi que le matériel de défense côtière, étaient concentrés autour d'Anvers.

Les troupes qui échappèrent à la capture sont toujours à même de reprendre les armes. De plus, les Allemands, en passant par le Limbourg hollandais, emportèrent le produit de leurs exactions en Belgique: bestiaux, chevaux, voitures, meubles.

On espère que le rétablissement complet du gouvernement général ne sera qu'une question de jours.

On espère que le rétablissement complet du gouvernement général ne sera qu'une question de jours.

On espère que le rétablissement complet du gouvernement général ne sera qu'une question de jours.

On espère que le rétablissement complet du gouvernement général ne sera qu'une question de jours.

On espère que le rétablissement complet du gouvernement général ne sera qu'une question de jours.

On espère que le rétablissement complet du gouvernement général ne sera qu'une question de jours.

LA CONFÉRENCE DE LA PAIX LES REUNIONS PRELIMINAIRES

Paris, 18 décembre. — La réunion préliminaire de la conférence de la paix, fixée aux premiers jours de janvier, aura lieu aux Affaires étrangères, sous la présidence de M. Clémenceau. Préalablement, de très importantes conversations entre les hommes d'Etat serviront, en quelque sorte, à déblayer le terrain.

M. Wilson s'entretient déjà avec Foch et s'entretiendra avec Lloyd George. Ce dernier et Bonar Law séjourneront deux jours à Paris.

Le samedi 27, un dîner aura lieu à l'ambassade d'Angleterre, en l'honneur de M. Wilson. Des échos très favorables circulent au sujet de la conversation de MM. Clémenceau et Foch, et M. Wilson.

Selon toutes probabilités, la signature de la paix aura lieu à Versailles, en juin, et l'entrée triomphale de Foch et des armées, sous l'Arc de Triomphe, dans la capitale qui suivra.

ARRIVÉE DU GENERAL BOTHA Le général Botha, premier ministre de l'Union Sud-Africaine, qui représentera le Dominion à la conférence de la paix, est arrivé à Londres.

L'ALSACE et la Lorraine libérées

DECLARATION DE RESIDENCE ET DE SEJOUR Un arrêté pris par les généraux commandant les armées françaises en Alsace et en Lorraine, ordonne qu'avant le 24 décembre il sera établi, par le soin des maires, une liste de toutes les personnes domiciliées ou résidant dans la commune.

LES CHEFS d'Etats Alliés en France

LE PRÉSIDENT WILSON Paris, 18 décembre. — Dans la soirée d'hier, le maréchal Foch a visité M. Wilson. Ils conféreront une demi-heure.

LA JOURNÉE DU PRÉSIDENT Paris, 18 décembre. — L'ambassadeur des Etats-Unis a offert un dîner en l'honneur de MM. Poincaré et Wilson, auquel assistaient les ambassadeurs accrédités par Paris, les présidents des Chambres, les ministres des Affaires étrangères et de la Marine, les plénipotentiaires américains et la conférence de la paix, les maréchaux Joffre et Foch.

LE ROI D'ITALIE Paris, 18 décembre. — Le Roi d'Italie, accompagné de son jeune fils, le prince de Piémont, et de M. Sonnino, ministre des Affaires étrangères, arrivera aujourd'hui jeudi, à 3 heures, à la gare du Bois-de-Boulogne.

ARRESTATIONS A STRASBOURG Le Journal d'Alsace-Lorraine signale l'arrestation d'un certain nombre de personnalités allemandes, entrées, toutes les présidents de chambre à la cour d'appel Reff et Levy, le premier procureur Vogt, les procureurs Wirtz, Becking, Keetmann, les directeurs de tribunal Streckert, Jaeger, Koch, l'instituteur Erwin Gadamski.

L'Auteur d'un triple Crime est condamné à mort Digne, 18 décembre. — La Cour d'assises a condamné à la peine de mort un nommé Lucien Girod, âgé de dix-neuf ans, coupable d'avoir assassiné trois personnes, le 18 avril, dans la commune de Thoard.

L'ATTENTAT contre M. Albert Sarraut

Paris, 18 décembre. — Cet attentat a causé une vive émotion dans toute la colonie, chez les colons comme chez les indigènes. Peu de gouverneurs généraux ont, en effet, joui de l'estime et de la sympathie de tous au même degré que M. Albert Sarraut. On sait que son retour, au mois de février 1917, avait été demandé par la colonie elle-même, et notamment par l'opinion indigène.

On espère que le rétablissement complet du gouvernement général ne sera qu'une question de jours.



M. ALBERT SARRAUT

On espère que le rétablissement complet du gouvernement général ne sera qu'une question de jours.

On espère que le rétablissement complet du gouvernement général ne sera qu'une question de jours.

On espère que le rétablissement complet du gouvernement général ne sera qu'une question de jours.

On espère que le rétablissement complet du gouvernement général ne sera qu'une question de jours.

On espère que le rétablissement complet du gouvernement général ne sera qu'une question de jours.

On espère que le rétablissement complet du gouvernement général ne sera qu'une question de jours.

On espère que le rétablissement complet du gouvernement général ne sera qu'une question de jours.

On espère que le rétablissement complet du gouvernement général ne sera qu'une question de jours.

On espère que le rétablissement complet du gouvernement général ne sera qu'une question de jours.

On espère que le rétablissement complet du gouvernement général ne sera qu'une question de jours.

SENAT

Paris, 18 décembre 1918. — Ce projet de loi tendant à autoriser le Gouvernement à emprunter 200 millions de francs, a été adopté par le Sénat.

LE PRIVILEGE DE LA BANQUE DE FRANCE L'Assemblée a adopté la proposition de loi tendant à modifier les conditions de fonctionnement de la Banque de France.

LE PRIVILEGE DE LA BANQUE DE FRANCE L'Assemblée a adopté la proposition de loi tendant à modifier les conditions de fonctionnement de la Banque de France.

LE PRIVILEGE DE LA BANQUE DE FRANCE L'Assemblée a adopté la proposition de loi tendant à modifier les conditions de fonctionnement de la Banque de France.

LE PRIVILEGE DE LA BANQUE DE FRANCE L'Assemblée a adopté la proposition de loi tendant à modifier les conditions de fonctionnement de la Banque de France.

LE PRIVILEGE DE LA BANQUE DE FRANCE L'Assemblée a adopté la proposition de loi tendant à modifier les conditions de fonctionnement de la Banque de France.

LE PRIVILEGE DE LA BANQUE DE FRANCE L'Assemblée a adopté la proposition de loi tendant à modifier les conditions de fonctionnement de la Banque de France.

LE PRIVILEGE DE LA BANQUE DE FRANCE L'Assemblée a adopté la proposition de loi tendant à modifier les conditions de fonctionnement de la Banque de France.

LE PRIVILEGE DE LA BANQUE DE FRANCE L'Assemblée a adopté la proposition de loi tendant à modifier les conditions de fonctionnement de la Banque de France.

LE PRIVILEGE DE LA BANQUE DE FRANCE L'Assemblée a adopté la proposition de loi tendant à modifier les conditions de fonctionnement de la Banque de France.

LE PRIVILEGE DE LA BANQUE DE FRANCE L'Assemblée a adopté la proposition de loi tendant à modifier les conditions de fonctionnement de la Banque de France.

LE PRIVILEGE DE LA BANQUE DE FRANCE L'Assemblée a adopté la proposition de loi tendant à modifier les conditions de fonctionnement de la Banque de France.

LE PRIVILEGE DE LA BANQUE DE FRANCE L'Assemblée a adopté la proposition de loi tendant à modifier les conditions de fonctionnement de la Banque de France.

LE PRIVILEGE DE LA BANQUE DE FRANCE L'Assemblée a adopté la proposition de loi tendant à modifier les conditions de fonctionnement de la Banque de France.

LE PRIVILEGE DE LA BANQUE DE FRANCE L'Assemblée a adopté la proposition de loi tendant à modifier les conditions de fonctionnement de la Banque de France.

Nos Braves

MORTS AU CHAMP D'HONNEUR ROUBAIX On annonce la mort de M. Célestin EUCHER, mobilisé en 24^e d'infanterie, décédé à l'hôpital de Vincennes, le 17 janvier 1917.

Il était, avant la guerre, chef de bureau de l'Union des Teinturiers, membre de la Grande Harmonie. C'était le frère de M. Jules Eucher, professeur de sténo-dactylographie et de MM. G. et P. Eucher, entrepreneurs.

Non adressons à la famille de M. Célestin Eucher nos profondes condoléances. Un obit sera célébré à l'intention du soldat défunct, le lundi 23 décembre, à neuf heures et demie, en l'église Ste-Elisabeth.

Non adressons à la famille de M. Charles BAESSENS, caporal aux Sénégalais, décédé, à l'âge de 27 ans, à Bordeaux, le 29 avril 1918, des suites de maladie.

M. Charles BaesSENS était engagé et, en août 1914, était à Tien-Tsin (Chine). Ramené en France, il fut versé comme caporal aux Sénégalais. Il était décoré de la Croix de guerre et avait obtenu une citation à l'ordre du régiment.

Fluoré commandé pour aller contre les fils de M. Charles BaesSENS, ainsi que sa famille, il fut tué, muni d'un violent boulet, maintenant l'ennemi des distances de grenades.

M. Charles BaesSENS habitait rue Richard-Lenoir, 4, à Roubaix.

TOURCOING Nous apprenons la mort de M. Pierre CHISSET, sergent au 1^{er} régiment d'infanterie, tué à l'âge de 20 ans, le 28 mars 1918, à Couvrelle, près de Soissons, lors de l'offensive du Chemin des Dames.

C'était le fils du docteur Chisset, de Tourcoing. Nous le prions, ainsi que sa famille, d'accepter nos condoléances.

ROUBAIX

Aujourd'hui, Jeudi 19 Décembre; 25^e jour de l'année. Soleil: lever, 7 h. 42; coucher, 15 h. 51. Lune: Pleine, du 17; dernier quartier, le 25.

Aujourd'hui, Saint Dominique; demain, Saint Philogène.

Comment on comprend à Paris les intérêts du commerce des régions libérées.

Le 9 décembre paraissait, au « Journal officiel », un avis ainsi conçu: Provisoirement, et en attendant la détermination du nouveau mode de répartition des contingents de tissus, et dans le but de permettre de satisfaire certaines importations de tissus anglais, les contingents d'industriels obtiennent temporairement l'autorisation du Comité des Représentants aux importations d'entre 6, avenue Daniel-Lesueur, aux conditions ci-après.

L'autorisation sera donnée en quantité de tissus recotés par pays, en Angleterre, au prorata du 1^{er} décembre 1918. La répartition sera faite à la Chambre de commerce.

DERNIERE HEURE

La réparation des dommages de guerre devant la Chambre

La question du rempli et du non-rempli Nombres discours Paris, 18 décembre. — Dans sa séance de mercredi après-midi, la Chambre a repris la discussion générale de la loi de réparation des dommages de guerre.

Divers orateurs se font tout à tour entendre pour l'historique du projet.

M. Magniez, député de la Somme, demande une adoption urgente du texte transactionnel permettant de rendre le plus tôt possible, aux malheureuses populations, les sommes dues.

M. Jean Bon se déclare nettement partisan de l'obligation de rempli.

LES PERTES ALLEMANDES pendant la Guerre

Six millions et demi de tués, blessés et prisonniers

Amsterdam, 18 décembre. — Suivant le Handelsblad, de Berlin, les chiffres réels des pertes allemandes, jusqu'au 10 novembre, sont de 1,000,000 tués, 103,000 manquants, 628,000 prisonniers, et 4,174,000 blessés.

LA CRISE ALLEMANDE DÉBATS MOUVEMENTS à la Conférence de l'Empire

Une victoire pour le gouvernement Bâle, 18 décembre. — Les débats de la conférence de l'Empire (C. O. S.), se poursuivent dans la matinée.

LES REPARATIONS DES DOMMAGES DE GUERRE M. Monestier a continué la discussion du projet des réparations des dommages de guerre.

HOMMAGE aux Marins français

Une lettre de gratitude du Syndicat des capitaines au long cours de la Méditerranée

Paris, 18 décembre. — Le Syndicat des capitaines au long cours de la Méditerranée, a adressé, au ministre de la Marine, une lettre exprimant l'hommage et la gratitude, ainsi que la reconnaissance aux marins français qui assurèrent, à la marine marchande, une efficace protection, et s'immortalisèrent, à jamais, sur tous les champs de bataille de la grande guerre, par les vertus guerrières des marins français. La lettre conclut: Avec une légitime fierté du devoir accompli par

LES REPARATIONS DES DOMMAGES DE GUERRE M. Monestier a continué la discussion du projet des réparations des dommages de guerre.

LES REPARATIONS DES DOMMAGES DE GUERRE M. Monestier a continué la discussion du projet des réparations des dommages de guerre.

LES REPARATIONS DES DOMMAGES DE GUERRE M. Monestier a continué la discussion du projet des réparations des dommages de guerre.